



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20260925-DEC2026-136-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT **N° D2026-136**

Objet : N°2024-12-02 - Marché public de travaux d'extension d'un centre technique des déchets

Lot n°2 : Etanchéité

Modification n°1 : Approbation de prestations supplémentaires

LE PRÉSIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2026-070 du 17/04/2026 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté du Président n°A2026-008 du 23/04/2026 portant délégation de fonctions et de subdélégation de signature à Monsieur Marcel JACQUIN, 1er Vice-président ;

VU la décision n°2025-048 du 19/06/2025 portant attribution du marché public, passé en procédure adaptée, à la Société NOVHA ETANCHEITE à Vaulx en Velin (69), concernant les travaux d'étanchéité constituant le lot n°2, pour un montant total de 43 293,49 € HT calculé sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et pour une durée d'un mois ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'exécution des prestations et à la demande du Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé, il est nécessaire, par modification n°1, de procéder au dévoiement d'une descente d'eau pluviale, à la mise en place d'un ancrage mural pour un accès en toiture et une protection provisoire sur les contres-bardages, prestations non prévues initialement et engendrées par le retard dans l'exécution des travaux du lot n°7, relatif à l'isolation, pour un montant total de 2 809,80 € HT ;

LA PRESENTE DECISION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON
(PALAIS DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - 184 RUE DUGUESCLIN 69433 LYON CEDEX 03)

DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA DATE DE PUBLICATION.

DANS CE MEME DELAI, UN RECOURS GRACIEUX PEUT ETRE DEPOSE DEVANT L'AUTORITE TERRITORIALE. CE RECOURS SUSPEND LE DELAI DE RECOURS CONTENTIEUX QUI COMMENCERA A COURIR A COMPTER DE LA REPONSE EXPRESSE DE L'AUTORITE TERRITORIALE OU, A DEFAUT, DEUX MOIS APRES L'INTRODUCTION DU RECOURS GRACIEUX.



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20260925-DEC2026-136-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

DÉCIDE

Article 1

D'approuver la modification n°1, relative au marché public de travaux d'étanchéité, constituant le lot n°2, et ayant pour objet des prestations supplémentaires pour un montant total de 2 809,80 € HT,

Article 2

De préciser que l'augmentation du montant HT initial du marché, induite par la modification n°1 est de 2 809,80 € HT soit 6,49 % en application des dispositions prévues à l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique et porte ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 46 103,29 € HT,

Article 3

De signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le

2 5 SEP. 2026

Publiée le

2 5 SEP. 2026

Fait à Chazey-sur-Ain, le **2 5 SEP. 2026**

Pour le Président, et par délégation

Le 1^{er} Vice-président

Marcel JACQUIN



LA PRESENTE DECISION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON
(PALAIS DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - 184 RUE DUGUESCLIN 69433 LYON CEDEX 03)

DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA DATE DE PUBLICATION.

DANS CE MEME DELAI, UN RECOURS GRACIEUX PEUT ETRE DEPOSE DEVANT L'AUTORITE TERRITORIALE. CE RECOURS SUSPEND LE DELAI DE RECOURS CONTENTIEUX QUI COMMENCERA A COURIR A COMPTER DE LA REPONSE EXPRESSE DE L'AUTORITE TERRITORIALE OU, A DEFAUT, DEUX MOIS APRES L'INTRODUCTION DU RECOURS GRACIEUX.